



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer
Service Nature Agriculture Forêt
Forêt

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM-SNAF-2025 - 197-003

portant autorisation des places à feux situées sur le territoire des communes du département
des Pyrénées-Orientales relevant du code forestier

Le préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre
l'intensification et l'extension du risque incendie ;

VU le code forestier notamment les articles L.131-6 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1,
L. 2212-2 et L. 2215-1;

VU le code pénal ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret 2010-146 du 16 février 2010,
relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les
régions et les départements ;

VU le décret IOMA2319232D du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Thierry BONNIER,
préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2025 178-0002 portant suppléance du secrétaire
général de la préfecture des Pyrénées-Orientales

VU l'arrêté du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire du 6 février 2024
modifié par l'arrêté du 20 mai 2025 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au
titre des articles L.132-1 et L. 133-1 du code forestier ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024152-0002 du 31 mai 2024 relatif à l'emploi du feu à l'air libre sur le territoire du département des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024199-006 du 17 juillet 2024 portant autorisation des places à feux situées sur le territoire des communes du département des Pyrénées-Orientales relevant du code forestier ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024165-0005 du 13 juin 2024 réglementant, dans le département des Pyrénées-Orientales, la pénétration et la circulation dans les massifs forestiers ainsi que l'usage de certains appareils et matériels ;

Considérant que dans les massifs forestiers des Pyrénées-Orientales, il convient de réglementer l'usage du feu à l'air libre et d'édicter toutes mesures de nature à assurer la prévention des incendies de forêts, à faciliter la lutte contre ces incendies et à en limiter les conséquences ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'arrêté préfectoral n°2024152-0002 du 31 mai 2024 relatif à l'emploi du feu à l'air libre sur le territoire du département des Pyrénées-Orientales, il appartient au préfet d'autoriser les places à feux répondant aux conditions prévues à son annexe n° 3 dans les communes relevant des dispositions du code forestier ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la liste départementale des places à feux autorisées ;

Sur proposition de Mme la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE :

Article 1er : Evolution de la liste des places à feux autorisées

La liste des places à feux autorisées, répondant aux conditions prévues à l'article 11 de l'arrêté préfectoral n°2024152-0002 du 31 mai 2024 relatif à l'emploi du feu à l'air libre sur le territoire du département des Pyrénées-Orientales, est mise à jour et annexée au présent arrêté.

Article 2 : Réglementation concernant l'utilisation des places à feux

Pour pouvoir être utilisée :

- la place à feux doit :
 - être mentionnée dans la liste des places à feux de cet arrêté (annexe 1) ;
 - faire l'objet, sur place, d'une signalétique telle que définie à l'article 3.
- l'utilisateur doit respecter les consignes de sécurité suivantes :
 - extinction du feu après usage avec de l'eau ;
 - interdiction de déposer des matières combustibles à moins d'un mètre du foyer (papier, bois...);

- interdiction d'utilisation en période de vent fort (supérieur à 40 km/h) ou en période de risque exceptionnel (information du risque journalier sur le site www.prevention-incendie66.com).

Article 3 : Signalétique des places à feux

Les propriétaires ou gestionnaires des sites autorisés sont chargés de mettre en place une signalétique appropriée pour chaque foyer (modèle en annexe 2). Celle-ci devra comprendre au minimum les éléments suivants :

- la référence du présent arrêté ;
- la commune de situation ;
- le numéro d'agrément (référence indiquée sur le tableau annexé) ;
- les consignes de sécurité listées à l'article 2.

Article 4

L'arrêté préfectoral N°2024199-006 du 17 juillet 2024 est abrogé.

Article 5 :

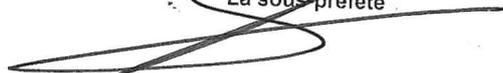
Le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Orientales,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, le sous-préfet de Prades, la sous-préfète de Céret, les maires du département des Pyrénées-Orientales, le colonel commandant le groupement de gendarmerie des Pyrénées-Orientales, le directeur de l'agence inter-départementale Aude-Pyrénées-Orientales de l'office national des forêts, le directeur départemental de la sécurité publique, la directrice départementale des territoires et de la mer, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 16 JUIL. 2025
Pour le Préfet
et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
La sous-préfète



Nathalie VITRAT

Liste des places à feu autorisées

COMMUNE DE SITUATION	NUMERO	LIEU DIT
AMELIE LES BAINS PALALDA	386	Fontaine Pages
ANGOUSTRINE VILLENEUVE DES ESCALDES	370	Chapelle Saint Martin
ANSIGNAN	207	Le moulin, entre rivières Agly et Désix
ANSIGNAN	214	Bord de rivière Desix sous RD9b
ANSIGNAN	215	Bord de rivière Désix sous RD9b
ARGELES-SUR-MER	498	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	499	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	500	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	501	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	502	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	503	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	504	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	505	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	506	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	507	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	508	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	509	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	510	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	511	Camping Le Bois Fleuri*
ARGELES-SUR-MER	521	Camping Le Texas*
ARLES-SUR-TECH	193	Pont neuf
ARLES-SUR-TECH	195	Fontaine des buis
ARLES-SUR-TECH	196	Fontaine des buis
ARLES-SUR-TECH	197	Fontaine des buis
ARLES-SUR-TECH	198	Fontaine des buis
ARLES-SUR-TECH	199	Fontaine des buis
AYGUATEBIA TALAU	418	Place de la Mairie
AYGUATEBIA TALAU	439	Pic de la Tausse
AYGUATEBIA TALAU	440	Coll de Brillles
BAIXAS	326	Chapelle Sainte Catherine
BAIXAS	327	La Foun
BANYULS SUR MER	256	Square Henry Parce
BANYULS SUR MER	328	Square les acacias
BANYULS SUR MER	329	Square les acacias
BELESTA	398	Aire de jeux et Campings car
BOLQUERE	9	Etang du Ticou
BOLQUERE	11	Etang du Ticou
BOLQUERE	175	Cabane Jasse del Pas
BOLQUERE	434	Boulodrome
BOLQUERE	435	Terminal de Loisir
BOULE D'AMONT	489	Le Village

COMMUNE DE SITUATION	NUMERO	LIEU DIT
BOULE D'AMONT	490	Le Village
BOULETERNERE	273	Bord RD 618
CAIXAS	282	Mairie
CAMPOME	368	Espace Castellane
CAMPOME	369	Della l'Aygue
CARAMANY	388	Boulodrome
CARAMANY	389	Lavoir
CARAMANY	465	Bord plan d'eau, coté village, proche point d'eau n°806
CASTEIL	306	Espace vert public au nord du village
CASTEIL	448	Refuge Arago
CATLLAR	351	Village
CATLLAR	420	Chapelle St Jacques de Calaons
CAUDIES DE CONFLENT	366	Lac de Caudiès
CAUDIES DE CONFLENT	367	Ancienne Ecole
CAUDIES DE FENOUILLEDES	240	Notre Dame de Lavall
CAUDIES DE FENOUILLEDES	241	Notre Dame de Lavall
CAUDIES DE FENOUILLEDES	371	Castel Fizel
CAUDIES DE FENOUILLEDES	372	Castel Fizel
CAUDIES DE FENOUILLEDES	373	Castel Fizel
CERET	292	Saint Ferreol
CERET	293	Saint Ferreol
CERET	294	Saint Ferreol
CERET	522	Refuge de la Route de la forêt
CERET	523	Fontaine de Fonfrede
CODALET	421	La Parraguera
CODALET	528	Rue du Conflent
COLLIOURE	257	Ermitage de Consolation
COLLIOURE	374	Hameau du Rimbau
COLLIOURE	441	Fort Miradou
CORSAVY	141	Aire pique-nique bord D43a
CORSAVY	143	Aire pique-nique bord D43a
COUSTOUGES	524	Hameau Villeroge
ERR	404	Fontanilles
ERR	405	Cotzé
ERR	406	Les Aires
ERR	443	Le Cortal
ERR	478	Cami de Nuria
ERR	479	Les Planes
ERR	512	Camping PRL Le Pastural*
ERR	513	Camping PRL Le Pastural*
ERR	514	Camping PRL Le Pastural*
ENVEITG	533	Camping Robinson*
ESCARO	437	Champ Gros de Falet
ESTAGEL	409	Chapelle Saint Vincent
ESTAGEL	410	Stade

COMMUNE DE SITUATION	NUMERO	LIEU DIT
ESTOHER	56	Refuge Prat Cabrera
ESTOHER	58	Refuge de la Moulina
ESTOHER	59	Refuge du Mas Malet
ESTOHER	467	Nord du Village
ESTOHER	480	Le Village
EYNE	517	Station ski du Cambre d'Aze
FELLUNS	216	Plan d'eau
FELLUNS	217	Plan d'eau
FELLUNS	381	Village derrière Mairie
FENOUILLET	239	Plan d'eau, sud RD9
FILLOLS	364	Interface Village D27
FONT ROMEU ODEILLO VIA	13	Refuge
FONT ROMEU ODEILLO VIA	519	Camping Huttopia
FONTPEDROUSE	17	Baraque de la Jassette
FONTPEDROUSE	165	Refuge de l'Orri
FONTPEDROUSE	166	Retenue d'eau
FONTPEDROUSE	422	Ras de la Carança - Refuge
FONTPEDROUSE	481	Camping Als Baus*
FONTRABIOUSE	21	Refuge de la Jasse de la Llose
FORMIGUERES	352	Lac de l'Olive
FORMIGUERES	353	Annexe mairie de Villeneuve
FORMIGUERES	394	Col de Sansa
FORMIGUERES	457	Cortal Pujol
FORMIGUERES	488	Refuge de la Lladure
FORMIGUERES	532	Route de Caramany
FOSSE	417	Village derrière Mairie
FUILLA	529	Fuilla du bas
ILLE-SUR-TET	269	Bord de Têt (Rive gauche, chemin de Cazenove)
ILLE-SUR-TET	270	Bord de Têt (Rive gauche, chemin de Cazenove)
ILLE-SUR-TET	271	Bord de Têt (Rive gauche, chemin de Cazenove)
ILLE-SUR-TET	272	Bord de Têt (Rive gauche, chemin de Cazenove)
LA BASTIDE	287	Camping*
LA BASTIDE	288	Village
LA LLAGONNE	419	Pla des Avellans
LA LLAGONNE	171	Camping Pla de Barres
LA LLAGONNE	172	Camping Pla de Barres
LA LLAGONNE	176	Route des Bouillouses, Bord de Têt, aire de pique-nique
LA LLAGONNE	177	Route des Bouillouses, Bord de Têt, aire de pique-nique
LA LLAGONNE	178	Route des Bouillouses, Bord de Têt, aire de pique-nique
LA LLAGONNE	179	Route des Bouillouses, Bord de Têt, aire de pique-nique
LA LLAGONNE	342	Garage communal
LAMANERE	324	Carrer de Santa Christina
LAMANERE	325	Plan d'eau
LAROQUE DES ALBERES	150	Col de l'Ullat
LAROQUE DES ALBERES	152	Col de l'Ullat

COMMUNE DE SITUATION	NUMERO	LIEU DIT
NAHUJA	134	Refuge pastoral de Nahuja
NAHUJA	408	Font Nahuja, le Rigail
NEFIACH	491	Aire de pique Nique La Têt
NOHEDES	308	Lac de Nohedes, Etang du Gorg Estelat
NOHEDES	309	Lac de Nohedes, Etang du Gorg Estelat
NOHEDES	310	Lac de Nohedes, Etang du Gorg Estelat
NOHEDES	311	Lac de Nohedes, Etang du Gorg Estelat
NOHEDES	312	Lac de Nohedes, Etang du Gorg Estelat
NOHEDES	313	Lac de Nohedes, Etang du Gorg Estelat
NOHEDES	314	Lac de Nohedes, Etang du Gorg Estelat
NOHEDES	315	Lac de Nohedes, Etang du Gorg Estelat
NOHEDES	316	Lac de Nohedes, Etang du Gorg Estelat
NOHEDES	317	Lac de Nohedes, Etang du Gorg Estelat
NOHEDES	320	Réserve naturelle, Estany del Clot
NOHEDES	321	Réserve naturelle, Estany del Clot
NOHEDES	322	Réserve naturelle, Estany del Clot
NYER	423	Bord de rivière de Mantet
OLETTE	347	Gare
OLETTE	444	Château d'Evol
OLETTE	482	La Mouline
OMS	283	Village
OPOUL – PERILLOS	332	Chemin de Vespeille, aire de jeux
OPOUL – PERILLOS	333	Stade
OSSEJA	114	Fontaine Monier
OSSEJA	116	Fontaine Santa
OSSEJA	120	Fontaine de l'orry d'Andreu
OSSEJA	121	Fontaine de l'orry d'Andreu
OSSEJA	344	Plan d'eau
PALAU DE CERDAGNE	119	Abri Jasse de Palau.
PALAU DE CERDAGNE	343	Aire de loisir bois du Lion
PEZILLA DE CONFLENT	403	Le mouli
PEZILLA LA RIVIERE	376	Les Ortes
PEZILLA LA RIVIERE	492	Parc des sports lieu dit La Branca
PLANEZES	416	Bord d'Agly (rive gauche)
PORT VENDRES	427	Aire de loisirs du Val de Pintes
PORT VENDRES	428	Aire de loisirs du Val de Pintes
PORT VENDRES	442	Fort Béart
PORTA	429	Bord du Carol, hameau de Porta
PORTA	430	Gîte communal, hameau de Porta
PORTA	431	Bord du Carol, hameau de Carol
PORTE PUYMORENS	131	El Passet
PORTE PUYMORENS	132	Aire de pique-nique du Passet
PORTE PUYMORENS	133	Aire de pique-nique du Passet
PRADES	305	Bord de Têt
PRADES	468	Camping municipal*

COMMUNE DE SITUATION	NUMERO	LIEU DIT
LAROQUE DES ALBERES	153	Col de l'Ullat
LAROQUE DES ALBERES	155	Col de l'Ullat
LAROQUE DES ALBERES	156	Col de l'Ullat
LAROQUE DES ALBERES	157	Col de l'Ullat
LAROQUE DES ALBERES	158	Source Correc del Roc dels 3 Termes
LATOURE DE CAROL	128	La Riberassa
LATOURE DE CAROL	129	La Riberassa
LATOURE DE CAROL	130	Riu del Querol
LATOURE DE CAROL	534	Camping l'Oratoire*
LATOURE DE FRANCE	243	Bord de l'Agly, entrée Est, Bord D17
LATOURE DE FRANCE	244	Bord de l'Agly, entrée Est, Bord D17
LATOURE DE FRANCE	245	Entrée Ouest, carrefour avec D9
LATOURE DE FRANCE	527	Village
LE TECH	330	Carrer d'Avall
LE TECH	331	Salle polyvalente
LE VIVIER	399	Chapelle Sainte Eulalie
LES ANGLÉS	75	Aire de pique-nique Forêt de la Mate, piste CA38
LES ANGLÉS	81	Lac de Matemale
LES ANGLÉS	82	Aire de pique-nique, Lac de Matemale
LES ANGLÉS	185	Abri Jasse de Bernardi
LES ANGLÉS	84	Zone de bivouac du barrage des Bouillouses
LES ANGLÉS	85	Zone de bivouac du barrage des Bouillouses
LES ANGLÉS	458	Abri Jaça del Pla del Buc
LLAURO	200	Fount del Escuros
MATEMALE	77	La Matte
MATEMALE	78	La Matte
MATEMALE	469	Lac Matemale, Rive droite
MATEMALE	470	Lac Matemale, Rive droite
MAUREILLAS LAS ILLAS	450	Las Illas
MAUREILLAS LAS ILLAS	451	Chapelle de Saint Martin de Fenollar
MAUREILLAS LAS ILLAS	452	Aire de loisir Prat de la Farga
MAUREILLAS LAS ILLAS	453	Aire de loisir Prat de la Farga
MAUREILLAS LAS ILLAS	459	Riunoguès
MAURY	250	Nord commune, bord RD 19
MILLAS	255	Lac
MONTALBA-LE-CHATEAU	520	Fontaine et du lavoir
MONTAURIOL	281	Mairie
MONTBOLO	290	Village
MONTBOLO	291	Village
MONTBOLO	515	Camping Mas de la Balma
MONTESQUIEU-DES-ALBERES	475	Salle Jean Thubert
MONTESQUIEU-DES-ALBERES	476	Foyer Rural
MONTFERRER	144	Cortal de la Canalette
MOSSET	29	Aire de pique-nique Riviere de las Bottes RD 14 amont
MOSSET	30	Aire de pique-nique Riviere de las Bottes RD 14 aval

COMMUNE DE SITUATION	NUMERO	LIEU DIT
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	87	Els Forquets
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	88	Els Forquets
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	89	Els Forquets
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	90	Abris des Forquets
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	91	Abris des Forquets
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	92	Els Forquets
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	93	Els Forquets
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	94	Cabane pastorale des Forquets
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	96	Sola d'en Rives
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	97	Els Forquets
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	99	Gîte d'étape
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	100	Village, Bord de Tech
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	101	Parc Aventure
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	102	Parc Aventure
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	103	Aire de pique-nique Fontaine
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	104	Aire de pique-nique Fontaine
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	105	Aire de pique-nique Fontaine
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	106	Ruines de Can Sala
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	107	Cabane pastorale des Estables
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	323	Route forestière, Les Campouses
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	493	Camping Can Nadal*
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	494	Camping Can Nadal*
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	495	Camping Can Nadal*
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	496	Aire de pique Nique Castillou
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	531	Le Village
PRATS DE SOURNIA	218	Entrée Nord village
PRUGNANES	377	Gîte d'étape
PRUNET ET BELPUIG	460	Face à la chapelle
PY	341	Refuge Da Silva
RABOUILLET	334	Foyer, village
RABOUILLET	335	Le Riolet, Village
RASIGUERES	525	Route de Caramany
REYNES	336	Mairie - Espace loisirs
REYNES	337	Pont de Reynes
RIA SIRACH	432	Aire de loisirs bord de Têt
SAHORRE	307	Route de Py
SAHORRE	461	Hameau de thorrent « Le lavoir »
SAINT ARNAC	471	Le Village
SAINT GENIS DES FONTAINES	380	La Siurede
SAINT JEAN PLA DE CORTS	260	Plan d'eau
SAINT JEAN PLA DE CORTS	265	Plan d'eau
SAINT JEAN PLA DE CORTS	266	Plan d'eau
SAINT JEAN PLA DE CORTS	267	Plan d'eau
SAINT LAURENT DE CERDANS	108	Aire de pique-nique rivière de la Dou
SAINT LAURENT DE CERDANS	110	Route menant aux aires de pique-nique

COMMUNE DE SITUATION	NUMERO	LIEU DIT
SAINT LAURENT DE CERDANS	112	Aire de pique-nique
SAINT LAURENT DE CERDANS	113	Aire de pique-nique
SAINT MARSAL	284	Camping*
SAINT MARSAL	285	Communal
SAINT MARTIN	382	Aire de loisirs
SAINT MICHEL DE LLOTES	300	Village
SAINT PAUL DE FENOUILLET	526	Village proche centre technique municipal
SAINT PIERRE DELS FORCATS	136	Pla du Cambre d'Aze
SAINTE LEOCADIE	135	Aire de pique-nique de Terra Negra
SAINTE LEOCADIE	407	Font Ste leocadie
SANSA	22	Les Esagnols
SAUTO	438	El Bosquet
SERDINYA	424	Bord de la Têt, aire de pique nique
SERRALONGUE	462	Aire de pique-nique du village
SERRALONGUE	463	Aire de pique-nique du village
SERRALONGUE	464	Aire de pique-nique du village
SOREDE	160	Font de la Tanyarèda
SOREDE	161	Font de la Tanyarèda
SOREDE	162	bosc de la Tanyarèda
SOREDE	164	abri pastoral de l'orri
SOREDE	188	Mas del ca
SOREDE	259	Notre Dame du Château
SOURNIA	400	Bord de rivière Desix
SOURNIA	401	Bord de rivière Desix
SOURNIA	535	Camping La Source*
TARERACH	412	Mairie (Foyer intra-muros)
TAULIS	289	Au dessus du village
TAURINYA	39	Refuge ONF de Balaig
TAURINYA	41	Refuge ONF Jasse des petits Cortalets
TAURINYA	44	Refuge des Cortalets
TAURINYA	45	Refuge des Cortalets
TAURINYA	46	Refuge des Cortalets
TAURINYA	47	Refuge des Cortalets
TAURINYA	48	Refuge des Cortalets
TAURINYA	49	Refuge des Cortalets
TAURINYA	50	Refuge des Cortalets
TAURINYA	51	Refuge des Cortalets
TAURINYA	52	Refuge des Cortalets
TAURINYA	53	Refuge des Cortalets
TAURINYA	54	Refuge des Cortalets
TAURINYA	55	Refuge des Cortalets
THUES ENTRE VALLS	425	Parking de La Carança
THUES ENTRE VALLS	426	Proche parking de La Carança
TREVILLACH	393	Le Lavoir
UR	483	Aire de pique-nique Ansaneres

COMMUNE DE SITUATION	NUMERO	LIEU DIT
UR	484	Aire de pique-nique Ansaneres
VALCEBOLLERE	124	Couronnes
VALCEBOLLERE	126	Chapelle Saint Barnabé
VALCEBOLLERE	411	Aire de jeux
VALMANYA	1	Refuge ONF de l'Estanyol
VERNET LES BAINS	7	Interface village - plan d'eau, 400m au sud des Thermes
VERNET LES BAINS	8	Interface village - plan d'eau, 400m au sud des Thermes
VERNET LES BAINS	40	Refuge de Bonne Aigue
VERNET LES BAINS	485	Camping les cerisiers*
VERNET LES BAINS	486	Camping l'eau vive*
VERNET-LES-BAINS	497	Camping del Bosc*
VILLELONGUE DELS MONTS	383	Bois de Romaguer
VILLELONGUE DELS MONTS	445	Plan d'eau
VINCA	302	Les Escoumes (zone de loisir proche lac)
VINGRAU	385	Cave coopérative
VIRA	226	Fontaine de Coulom
VIRA	227	Maison forestière de Gastepa
VIRA	228	Maison forestière de Gastepa
VIRA	230	Aire de pique nique du Rond point
VIRA	235	Aire de pique nique de la source des Verriers
VIRA	237	Plan d'eau, sud village
VIRA	238	Plan d'eau, sud village
VIRA	338	Plan d'eau, sud village

* places à feu destinées à l'usage des clients du camping

Signalisation implantée à proximité des places à feux rappelant les consignes de sécurité

Les places à feux pourront faire l'objet de restrictions d'usage arrêtées par le Préfet en fonction du risque météorologique défini par l'arrêté préfectoral N°2024165-0005 du 13 juin 2024 réglementant, dans le département des Pyrénées-Orientales, la pénétration et la circulation dans les massifs forestiers ainsi que l'usage de certains appareils et matériels pendant la période estivale, au titre du risque incendie de forêt.



PREVENTION INCENDIE

www.prevention-incendie66.com

Selon arrêté préfectoral en vigueur portant autorisation des places à feux sur le département des Pyrénées-Orientales

PLACE A FEU AUTORISEE

N°

Commune de :

CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER :

- *Extinction du feu après usage, avec de l'eau,*
- *Interdiction de stocker des éléments combustibles,*
- *Interdiction stricte de faire du feu en dehors des foyers spécialement aménagés et identifiés*

RESTRICTION D'USAGE :



- *Feu interdit par vent fort,*
- *Feu interdit en période de risque exceptionnel*
(information du risque journalier au 04.68.38.12.05
ou sur www.prevention-incendie66.com)

En cas de sinistre, appeler les secours aux numéros d'urgence suivants : 18 ou 112

Toute infraction est passible d'une contravention de 4^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 750 €